



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 060-216004275-20230321-DELIB_40_2023-DE

Extrait du registre Du conseil municipal

Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25
mairie@mortefontaine-oise.fr

Nombre de membres	12		
Présents	10		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	16 mars 2023		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Délibération n° 40-2023

Objet : Appel d'offres restreints pour d'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire explique que l'entretien des espaces verts est une source de problèmes de par l'inconsistance de nos moyens. Il souhaite mettre en place un contrat d'entretien des espaces verts après un appel d'offres restreints.

Deux types d'espace sont mis en place :

- Les espaces dits de prestige (mairie, verger, parc, église, cimetière) qui sont entretenus par des auto-entrepreneurs avec ou sans matériel de la commune, le contrat est aujourd'hui en place et fonctionne correctement,
- Les espaces moins contraints (rues, Montaby, ...) qui seront gérés par l'entreprise sélectionnée. Ce contrat souscrit à titre expérimental pour une durée de 6 mois.

Ainsi, Monsieur le Maire présente le devis suivant avant négociation :

- Devis Nature & Paysage de 51144 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à : 10 pour / 0 contre / 0 abstention

- Approuve l'externalisation des espaces verts
- Autorise M. le Maire à signer un contrat de prestation pour un montant maximum de 30000 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent ce projet.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jacques FABRE

